

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 16 février 2023

Prévention montagne **Appel à la vigilance dans la pratique des activités de montagne**

La pratique d'activités de montagne nécessite une connaissance du terrain et demeure une pratique dangereuse.

Dans un contexte de déficit d'enneigement et de températures relativement froides, le Préfet de la Haute-Savoie appelle à redoubler de prudence lors de vos sorties en montagne.

En cette période de vacances scolaires qui induit une hausse de fréquentation des pistes, il est d'autant plus nécessaire d'adapter sa pratique, sa vitesse et son comportement.

Les chiffres de l'accidentologie du secours en montagne témoignent de cette forte activité et des mesures de prudence qui doivent s'imposer sur les pistes.

En effet, ont été recensés depuis le 4 février dernier :

- 97 interventions, soit une dizaine par jour en moyenne
- 135 victimes (y compris "simples" impliqués, incluant bloqués techniques, égarés, épuisés, ...)
- 48 blessés légers
- 27 blessés graves
- 2 décès

Ne prenez pas de risque avec votre sécurité et celle des secouristes. Sachez renoncer ou changer d'objectif. Soyez responsable !

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Conseils aux randonneurs, skieurs et alpinistes :

- **prendre connaissance de la météo, du risque avalanche** et s'informer auprès des offices du tourisme ou bureaux de guides ou accompagnateurs en montagne ;
- préparer et vérifier son équipement ainsi que son matériel : le **port du casque est fortement recommandé pour tous** : il protège des conséquences, parfois graves, d'une chute ou d'une collision avec un autre skieur ;
- choisir un **itinéraire en fonction de ses capacités** et savoir l'adapter en fonction des difficultés rencontrées (dénivelé, météo changeante...);
- **informer une personne de son entourage** de l'itinéraire, de l'heure de départ et d'arrivée et éviter de partir seul ;
- vérifier que l'on est **assuré** ;
- ne pas compter uniquement sur son téléphone portable (il n'est **pas toujours possible de capter un réseau en zone montagneuse**) ;
- emporter de quoi **s'alimenter et s'hydrater, des vêtements adaptés à la météo** (bonnet, gants, lunettes, veste..), de la crème solaire, une trousse de premiers secours, une couverture de survie et un sifflet (en cas de brouillard), une carte IGN, une boussole, une lampe ;
- **suivre les balisages des itinéraires et rester sur le chemin**, ne pas hésiter à faire demi-tour (problèmes physiques, évolution de la météo, retard ou doute sur l'itinéraire choisi, manque d'équipement pour traverser un névé...).

En cas d'accident

- protéger la victime d'un danger imminent (chute de pierres par exemple), la couvrir (soit avec vêtements, soit couverture de survie), la mettre au sec, la rassurer) ;
- alerter les secours (avec portable si possible, au 112) ou les faire prévenir en transmettant les renseignements suivants : nom et numéro d'appel, nature de l'accident, nombre de victimes, soins déjà apportés, lieu précis de l'accident, conditions météo sur le site (vent, visibilité,..).



Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr